

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des PaillonsOBJET :
Tarification de la location
d'une benne encombrants
auprès des particuliers

Décision n° 22 03 13

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Evelyne Laborde par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Gérard Branda, Vice-président délégué à la gestion en régie de la collecte des déchets, rappelle que par délibération en date du 23 juin 2010, le tarif de location d'une benne à encombrants auprès des particuliers pour 48h avait été fixé à 100 €.

Devant le surenchérissement notamment du coût de traitement des déchets, il est proposé de revoir à la hausse la participation financière des administrés bénéficiaires de cette prestation afin d'en couvrir davantage ses coûts et de les inciter à plutôt se rendre en déchetteries.

Par conséquent, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants dès approbation de la présente délibération :

- Coût de location de la benne pour 48h : 200 € forfaitaire.
- Coût de traitement des déchets recueillis : 250 €/tonne.

Vu l'avis favorable des membres du bureau réunis en séance le 17 mars 2022,

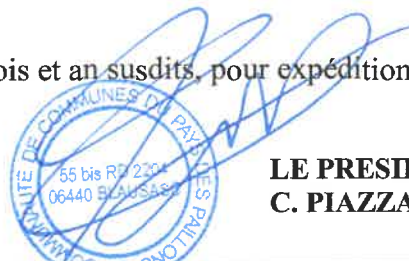
**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

Nombre de conseillers
en exercice : 30

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 30
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

- **décide** de facturer la mise à disposition d'une benne à encombrants d'environ 15 m³, pendant 48 heures, auprès des habitants du pays des Paillons, au tarif de 200 € la benne auxquels s'ajoutent le prix de traitement des déchets recueillis fixé à 250 €/tonne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.



**LE PRESIDENT
C. PIAZZA**